

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 27*

**Présents** : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Laurent JARRY, Alain AUTHIER

### **Excusés par procuration :**

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 24 juin 2024

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 16 juin 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Jean-Pierre GAUGIRAN en date du 26 juin 2024

Christian DESMOULIN donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 26 juin 2024

Anca VORONIN donne procuration à Danielle TODESCO en date du 26 juin 2024

### **Absente :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance Franck LENOIR

**Objet** : Acquisition de foncier - Dossier FRONTIL

### **Délibération 2024 – 76**

#### **Rappel du contexte :**

Madame Geneviève FRONTIL, Madame Josette FRONTIL, Monsieur Pierre FRONTIL et Monsieur Michel FRONTIL sont propriétaires d'un foncier contigu à l'école maternelle Pauline KERGOMARD. Ils ont répondu favorablement à la demande d'acquisition d'une partie de leur propriété, formulée par la Commune.

Ce foncier favorisera l'aboutissement de projets visant à améliorer le confort d'accueil et de fonctionnement de l'établissement scolaire et plus particulièrement celui relatif à la création d'un parc de stationnement privatif, pour les véhicules de service de la restauration et entretien des bâtiments scolaires.

#### **Nature de l'acquisition**

Parcelles cadastrées section :

- AL n°147 pb d'une superficie totale de 96 m<sup>2</sup>, en nature de jardin.
- AL n°291 pc d'une superficie totale de 164 m<sup>2</sup>, en nature de jardin.

### **Conditions de l'acquisition :**

- acquisition des parcelles par la commune au prix arrondi de 23 735 euros,
- acceptation de la parcelle en l'état,
- réalisation sur la nouvelle limite de propriété d'une clôture
- frais d'acte et de division à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à valider le projet d'acquisition de ces fonciers, à autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition de ces parcelles au profit de la Commune et à viser tous les documents afférents à cette démarche.

## **DÉLIBÉRATION**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;  
**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L3211-14 ;  
**VU** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** les échanges entre Madame Geneviève FRONTIL, Madame Josette FRONTIL, Monsieur Pierre FRONTIL, Monsieur Michel FRONTIL et la Commune de Panazol,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'acquérir les parcelles cadastrées section AL n°147 pb d'une superficie totale de 96 m<sup>2</sup> et AL n°291 pc d'une superficie totale de 164 m<sup>2</sup>, pour améliorer le confort d'accueil et de fonctionnement de l'école Pauline KERGOMARD ;

**CONSIDÉRANT** le projet de création d'un parc de stationnement pour les véhicules de service de la restauration et entretien des bâtiments scolaires ;

**CONSIDÉRANT** qu'en contrepartie du terrain cédé, la Commune s'engage à :

- verser la somme de vingt-trois mille sept cent trente-cinq euros (23 735 €) à Madame Geneviève FRONTIL, Madame Josette FRONTIL, Monsieur Pierre FRONTIL et Monsieur Michel FRONTIL,
- réaliser une clôture sur la nouvelle limite de propriété,
- accepter les terrains en l'état,
- prendre à sa charge les frais d'acte et de division parcellaire ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

## **DÉCIDE**

- **D'ACQUÉRIR** pour la somme **vingt-trois mille sept cent trente-cinq euros (23 735 €)**, les parcelles propriétés de Madame Geneviève FRONTIL, Madame Josette FRONTIL, Monsieur Pierre FRONTIL et Monsieur Michel FRONTIL cadastrée :

| Numérotation cadastrale | Superficie               |
|-------------------------|--------------------------|
| AL n°147 pb             | 96 m <sup>2</sup>        |
| AL n°291 ca             | 164 m <sup>2</sup>       |
| <b>Total</b>            | <b>260 m<sup>2</sup></b> |

telle qu'identifiées ci-dessus et représentées sur le plan annexé à la présente délibération ;

- **D'ACCEPTER** en l'état les parcelles cédées ;
- **DE DÉCIDER** de les verser dans le domaine privé communal ;
- **DE PRÉCISER** que les frais d'acte, de division parcellaire et d'édification d'une clôture sur la nouvelle limite de propriété seront à la charge de la Commune ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et de l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître Sylvain MACETTI (pour la Commune) et l'étude de Maître FAUGERON (pour l'indivision).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 27 juin 2024

Le Maire,

  
**Fabien DOUCET**<sup>87350</sup>

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **-2 JUIL. 2024**

Publié ou notifié

**-2 JUIL. 2024**



COMMUNE DE PANAZOL – Haute-Vienne

**CONVENTION D'ACQUISITION D'ASSIETTE FONCIÈRE  
contigüe à l'école Pauline KERGOMARD**

Le

ENTRE :

Monsieur **Fabien DOUCET**, Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal de PANAZOL en date du

d'une part,

ET :

Madame **Geneviève FRONTIL**, domiciliée 10, Roger SALENGRO 87350  
PANAZOL,

Madame **Josette FRONTIL**, domiciliée 12, allée Louis BREGUET 64400  
ANGLET

Monsieur **Pierre FRONTIL**, domicilié 7, rue Hector BERLIOZ 87350  
PANAZOL

Monsieur **Michel FRONTIL**, domicilié 10, rue Roger SALENGRO 87350  
PANAZOL

Désignés ci-après par le terme "l'indivision"

**PROJET**

Vu la correspondance de sollicitation adressée le 17 avril 2024 à l'indivision et les échanges entre les parties,

Il a été convenu ce qui suit :

**Engagement de L'indivision**

Madame Geneviève FRONTIL, Madame Josette FRONTIL, Monsieur Pierre FRONTIL, Monsieur Michel FRONTIL cèdent les parcelles cadastrées section AL n°147 pb d'une superficie totale de 96 m<sup>2</sup>, et AL n°291 pc d'une superficie totale de 164 m<sup>2</sup>, pour améliorer le confort d'accueil et de fonctionnement de l'école Pauline KERGOMARD.

L'indivision accepte la prise de possession anticipée du foncier cédé par la Commune, pour permettre la réalisation des équipements connexes et travaux envisagés sur l'école Pauline KERGOMARD (espace de circulation/stationnement, clôture).

**Engagement de la Commune de PANAZOL :**

La Commune de PANAZOL accepte en l'état la parcelle cédée.

La Commune de PANAZOL versera à l'indivision constituée par Madame Geneviève FRONTIL, Madame Josette FRONTIL, Monsieur Pierre FRONTIL et Monsieur Michel FRONTIL la somme forfaitaire de **vingt-trois sept cent trente-cinq euros** (23 735 €).

La Commune réalisera une clôture provisoire (à environ 0.50 m à l'intérieure de la propriété conservée par l'indivision), constituée de poteaux bois et de grillage de type URSUS d'une hauteur d'environ 1.35m, qui sera maintenue le temps du déroulement des travaux d'amélioration du confort d'accueil et de fonctionnement de l'école Pauline KERGOMARD (période probable d'août 2024 à février 2025).

La Commune construira à la fin des travaux prévus, sur la nouvelle limite de propriété, une clôture constituée d'une plaque de soubassement en béton préfabriqué qui s'emboîtera dans la feuillure des poteaux de clôture, de poteaux de clôture métalliques pourvus des feuillures nécessaires à l'emboîtement d'une plaque de soubassement, de grilles rigides qui viendront, dans les feuillures adaptées se solidariser avec les poteaux de clôture, d'une hauteur totale de 1,45m.

La Commune de PANAZOL prendra à sa charge les frais d'acte notarié et de division parcellaire.

**Les propriétaires,**  
L'indivision,

**PROJET**

**Pour la Commune de PANAZOL,**  
Le Maire,

**Madame Geneviève FRONTIL,**

**Fabien DOUCET**

**Madame Josette FRONTIL,**

**Monsieur Pierre FRONTIL,**

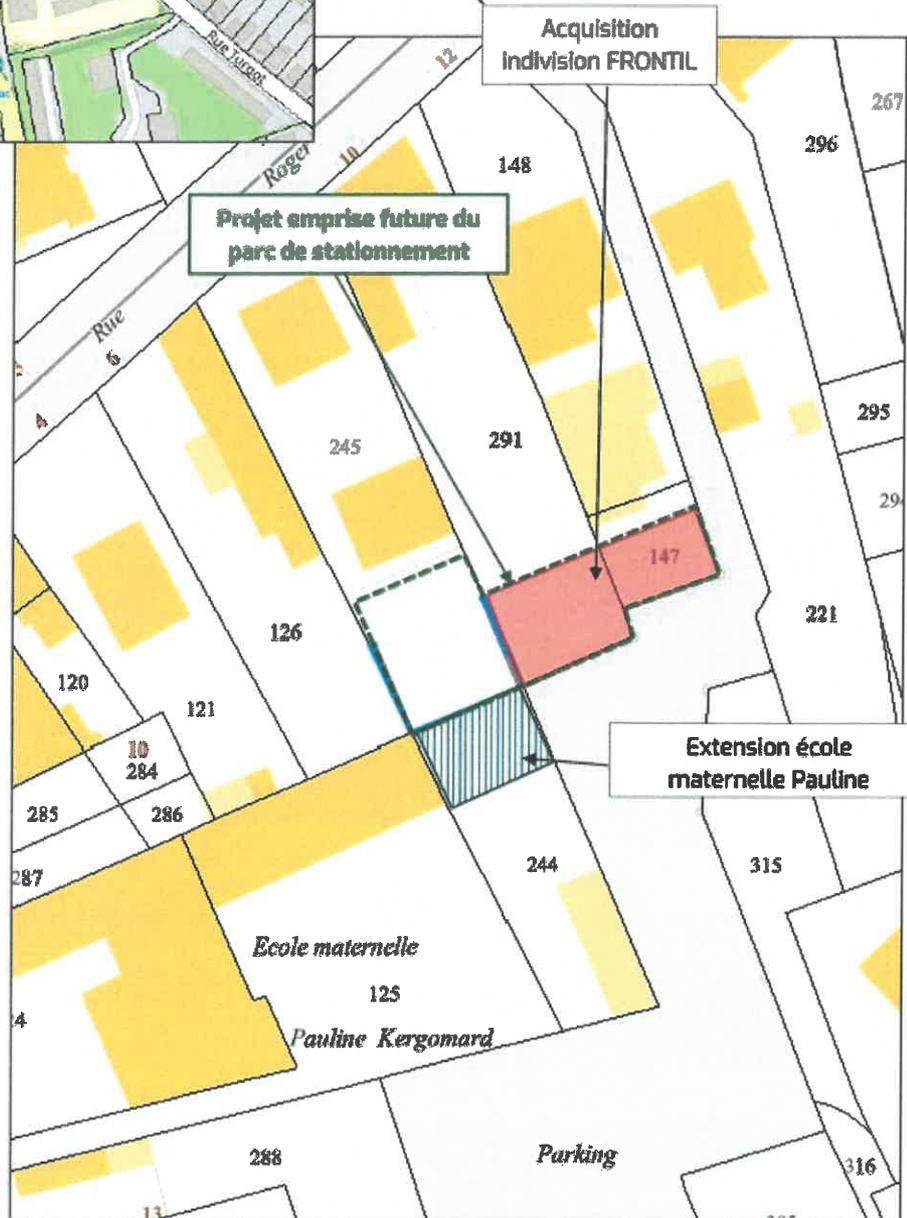
**Monsieur Michel FRONTIL :**



**ACQUISITION INDIVISION FRONTIL**

**Réhabilitation énergétique/extension de l'école  
maternelle Pauline KERGOMARD**

**Aménagement d'un parc de stationnement  
privatif, pour les véhicules de service de la restauration  
et entretien des bâtiments scolaires**



*PANAZOL - MAIRIE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DELIB76** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **27/06/2024**

Objet : **Acquisition de foncier - Dossier Frontil**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Domaine et patrimoine - Acquisitions**

Date de télétransmission : **02/07/2024** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **Délib 76 - Acquisition de foncier - Dossier FRONTIL.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20240627-DELIB76-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **02/07/2024**